

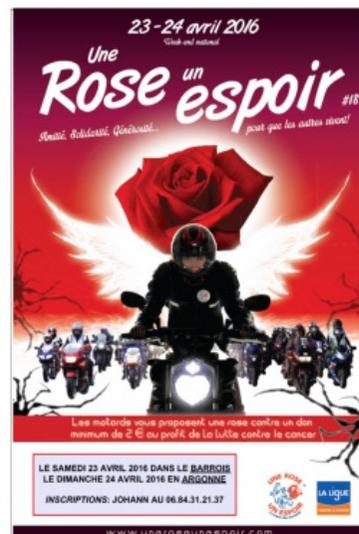
Mes chers concitoyens

Comme chaque année à pareille époque, nous devons faire un point budgétaire pour approuver l'exécution du budget de l'année précédente ainsi que la prévision de budget pour l'année en cours. Les budgets présentés ont été approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal doit aussi décider d'une éventuelle modification des taux d'imposition. Sur ce dernier point, autant vous donner tout de suite la bonne nouvelle : j'ai proposé au conseil municipal de conserver les taux actuels de la commune. En conséquence, hormis le cas d'une modification de son assiette, l'impôt que vous acquitterez pour Mey, cette année, n'augmentera donc pas. Il nous faudra bien l'augmenter au cours de ce mandat pour les multiples raisons que je vous ai déjà indiquées. Toutefois, si j'ai proposé le statu quo, une nouvelle fois cette année, c'est parce que, d'une part, nous avons encore les moyens de le supporter et que, d'autre part, c'est l'année qu'a choisi Metz Métropole pour effectuer sa propre correction fiscale. Au global nos impôts vont donc sensiblement augmenter, je n'ai donc pas souhaité en rajouter pour ce qui concerne leur part communale.

Le budget 2016 doit nous permettre d'apurer notre trésorerie en purgeant le solde de toutes nos dettes à court terme.

J'ai bien conscience que toutes ces données de gestion ne sont pas de nature à vous enthousiasmer, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut d'abord réussir notre redressement financier avant de pouvoir aborder des sujets plus intéressants.



Les motards de l'opération « une rose, un espoir » passeront à Mey dans la matinée du samedi 23 avril

Le conseil municipal en bref :

Le conseil du 6 avril 2016 était consacré essentiellement au vote du budget.

Les conseillers ont commencé par approuvé le compte de gestion (compte tenu par le comptable public) et le compte administratif (compte tenu par le maire), dont les résultats sont les suivants:

Résultat exercice 2015 du budget primitif :

Investissement : - 6 641.78 Fonctionnement : +42 179.37 Résultat de clôture 2015 :

Investissements : -17 170.89 Fonctionnement : +49 781.86

Ils ont décidé de conserver les taux d'imposition actuels :

- Taxe d'habitation = 10.3 %
- Foncier bâti = 12.92 %
- Foncier non bâti = 46.38 %

Le budget primitif a ensuite été adopté. Il se présente ainsi :

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est de 183 308.86 € en recettes et en dépenses.

En investissement :

Le budget d'Investissement est de 117 606.86 € en recettes et en dépenses.

Dans la section de fonctionnement – Dépenses

_ charges à caractère général :	35 909 €
_ charges de personnel et frais assimilés :	55 155 €
_ charges de gestion courante :	25 309 €
_ charges financières :	15 304 €
_ dépenses imprévues :	1 850 €
_ virement à la section d'investissement :	49 781.86€

Dans la section de fonctionnement – Recettes

_ produits des services du domaine :	731 €
_ impôts et taxes :	93 285 €
_ dotations, participations :	32 172 €
_ autres produits de gestion courante :	1 426 €
_ produits exceptionnelles :	5 913 €
_ l'excédent antérieur reporté :	49 781.86 €

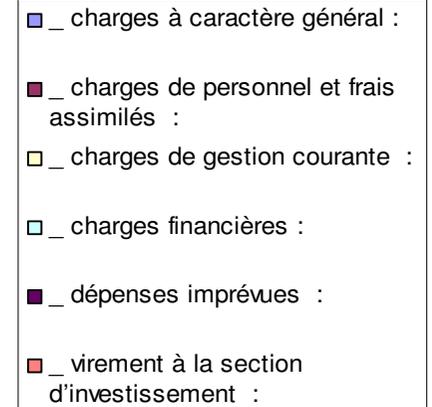
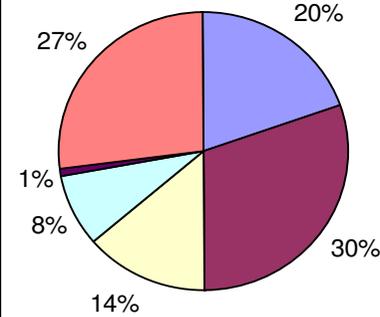
Dans la section d'investissement – dépenses :

_ l'opération « Aménagement du village » :	27 681 €
_ l'opération « Eglise » :	4 060 €
_ l'opération « Liaison douce » :	16 784 €
hors opérations :	
_ les dotations, fonds divers :	16 210 €
_ l'emprunt :	35 700.97 €
_ le déficit antérieur reporté :	17 170.89 €

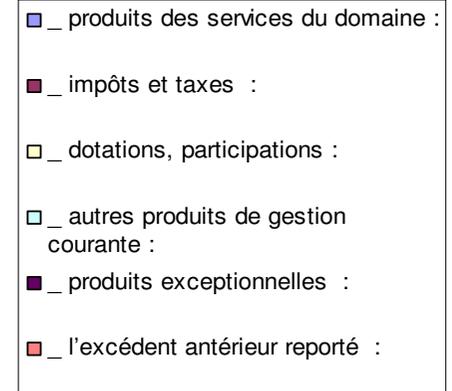
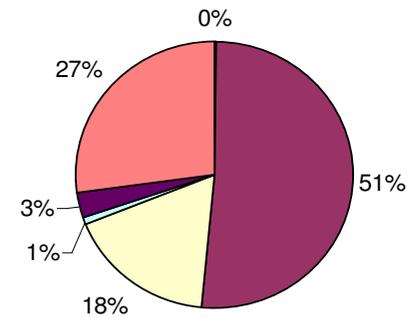
Dans la section d'investissement – recettes :

_ dotations, fonds divers et réserves :	3 174 €
_ subventions d'investissement :	4 651 €
_ produits des cessions d'immobilisation :	60 000 €
_ virement de la section de fonctionnement 021 :	49 781.86 €

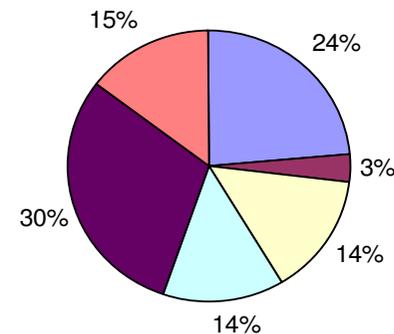
Dépenses de fonctionnement



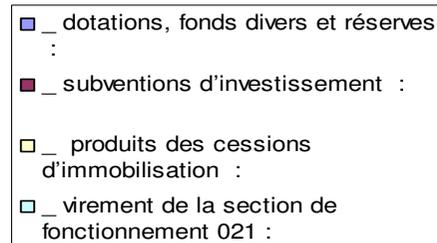
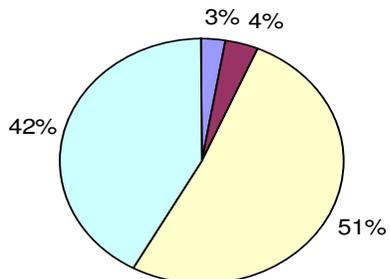
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Autres décisions prises par le conseil :

Le conseil a autorisé le maire à ester en justice dans l'affaire du recours gracieux contre le PC 57467 15 Y 0001, qu'il a délivré le 9 janvier 2016.

Le 4 novembre dernier, le conseil avant autorisé le maire à signer un compromis de vente pour la maison située 2 place de l'église et pour la parcelle 507 s'y attenant. Le projet présenté par le potentiel acquéreur ne convenant pas au conseil, celui-ci a décidé de remettre en vente la maison au prix de 185 000 € et le terrain au prix de 95 000 €..



Il est rappelé qu'il est interdit aux propriétaires de laisser leurs animaux faire leurs besoins sur le domaine public.

Des sachets sont à disposition en mairie.

Votre agenda :

1^{er} mai : Troc vert organisé par l'association Mey Loisirs

8 mai : Fête des Fleurs avec l'assos Mey

27 mai : Fête des voisins avec l'association Mey Loisirs

Cartes d'identité

A l'approche des examens et des congés d'été, de nombreuses personnes souhaitent obtenir une carte nationale d'identité.

Le délai moyen de mise à disposition des CNI est actuellement de 5 semaines.

Au vu de ces délais, et afin d'éviter que l'afflux de demandes n'entraîne une attente incompatible avec les dates d'examens ou de voyage, prenez dès à présent vos dispositions :

- _ en anticipant les départs en vacances,
- _ en vérifiant la date d'expiration de votre CNI.

Déposer dès maintenant une demande de CNI ou de renouvellement permettra de limiter les délais d'attente et d'obtention.

Rappel : depuis le 1er janvier 2014, les CNI sont valables 15 ans. Cet allongement concerne :

- _ les nouvelles CNI sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- _ les CNI sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. La prorogation se fait alors sans modification matérielle du titre.